

<b>Zeitschrift:</b>	Actes de la Société jurassienne d'émulation
<b>Herausgeber:</b>	Société jurassienne d'émulation
<b>Band:</b>	87 (1984)
<b>Artikel:</b>	Les enseignements d'un des plus anciens registres de baptême : Porrentruy 1482-1500
<b>Autor:</b>	Pégeot, Pierre
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-555109">https://doi.org/10.5169/seals-555109</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les enseignements d'un des plus anciens registres de baptêmes: Porrentruy 1482-1500

*par Pierre Pégeot*

Porrentruy conserve dans ses archives le plus ancien registre paroissial de Suisse, qui est aussi un des plus anciens de l'Empire et même de tout l'Occident nordique (1). Ce document débute en effet à la fin de l'année 1481; s'il est postérieur aux premiers registres bretons par exemple, il précède de neuf ans celui de la paroisse Saint-Théodore de Bâle (2). Il n'est malheureusement pas continu; il s'arrête en 1500, reprend en 1538 avec beaucoup de lacunes (les seules années complètes sont alors 1538-1539-1540), redevient utilisable à partir de 1554 et se termine en 1592. Comme il est de coutume pour ces anciens registres, les baptêmes seuls sont inscrits et les actes de mariage n'y apparaissent qu'à partir de 1581. C'est la première période couverte par ce registre, celle qui va de la fin de 1481 (en fait 1482) à 1500, qui retient l'attention; les enseignements qu'elle apporte en matière de paléodémographie, pour limitée que soit leur portée, n'en demeurent pas moins riches d'intérêt.

## LE DOCUMENT

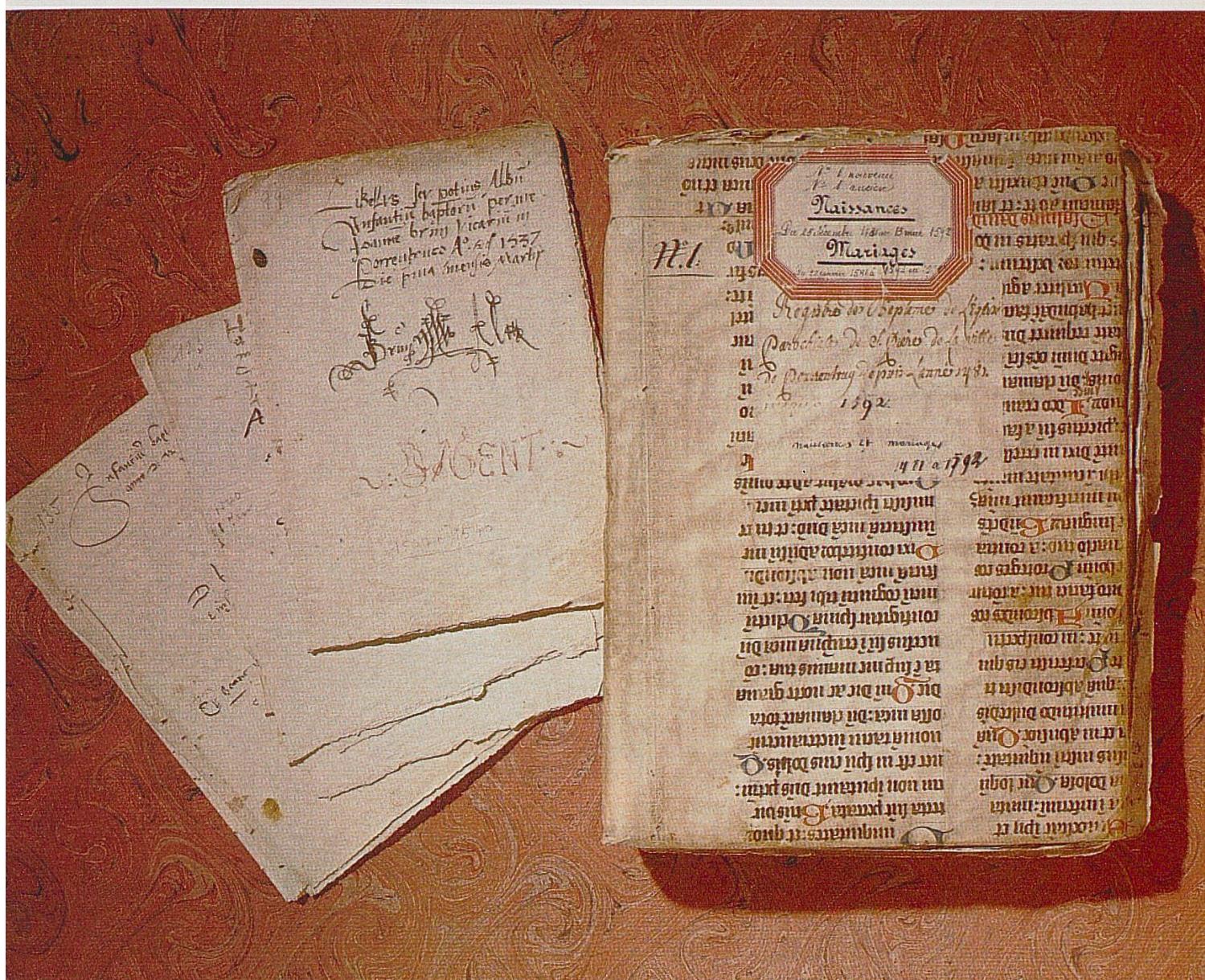
Le premier registre paroissial de Porrentruy a été établi, semble-t-il, en application des recommandations diocésaines. Porrentruy, bien que chef-lieu d'une seigneurie appartenant à l'évêque de Bâle (l'Ajoie), relève au spirituel du diocèse de Besançon; or, c'est justement en 1481 que de nouveaux statuts synodaux sont promulgués pour ce diocèse; et pour la première fois l'obligation faite aux curés de paroisses de tenir registre afin d'éviter les mariages entre parents spirituels et consanguins figure dans ces statuts bisontins (3). Le premier folio du registre de Porrentruy reproduit cette prescription en toutes lettres, accompagnée d'un formulaire d'acte de baptême laissé en blanc. S'il n'est pas sûr qu'il n'y ait pas eu de registre antérieur (4), celui-ci au moins se conforme aux nouvelles instructions, mieux définies; à signaler qu'il constitue aussi le plus ancien registre de tout le diocèse de Besançon (5).

Un autre événement est à rapprocher aussi, semble-t-il, de la date de ce registre. Un transfert du siège de l'unique paroisse que forme alors Porrentruy vient d'avoir lieu peu auparavant, en 1478. A cause de l'insécurité créée par les Guerres de Bourgogne, prolongeant celle de tout un siècle mouvementé, le siège de la paroisse est transféré, à la demande des habitants, du vieux lieu de culte Saint-Germain situé hors les murs de la ville à l'église Saint-Pierre, *intra-muros* (6). Cette dernière église, construite dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, plus proche des bourgeois, siège de chapelles et de confréries, paraît mieux intégrée à la société urbaine, car la volonté d'en faire une paroisse ne semble pas neuve: un cimetière l'entoure dès le XIV<sup>e</sup> siècle, on projette d'y construire des fonts baptismaux dès 1449 déjà (7); le prétexte de l'insécurité est enfin retenu et le transfert est ratifié par l'Archevêque de Besançon en 1478; les fonts baptismaux sont aussitôt construits en 1479 (8). Les prêtres attachés à l'église Saint-Germain se laisseront difficilement convaincre; ils revendiquent encore en 1493-94 et jettent même pour un temps l'interdit sur la ville (9). On peut néanmoins voir un lien de cause à effet entre ce transfert du siège paroissial et l'établissement ou la conservation du registre: il est le premier qui ait un rapport avec l'église Saint-Pierre.

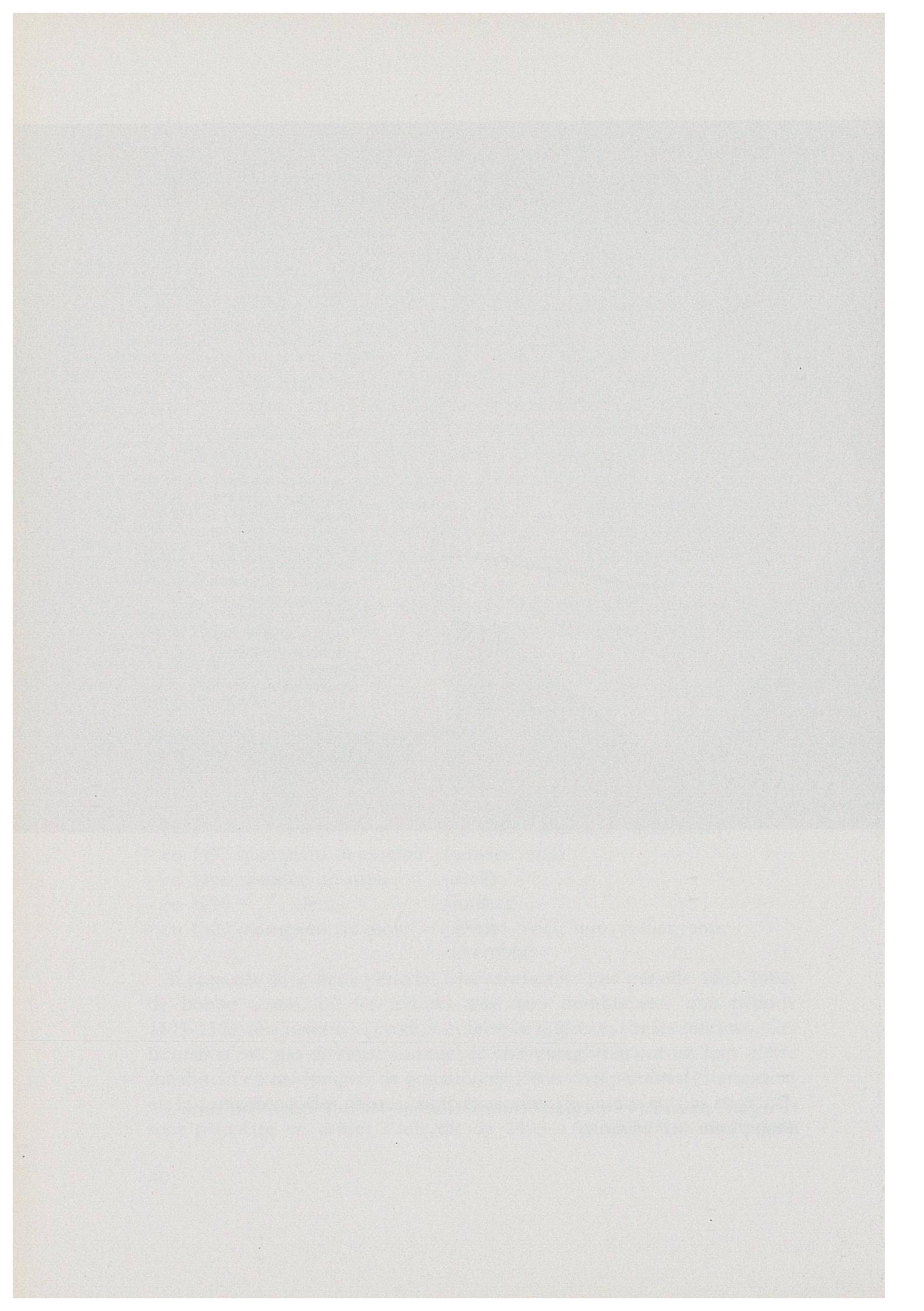
La période du registre qui nous retient, du 26 décembre 1481 au 8 novembre 1500, n'offre pas une homogénéité absolue. Elle comprend en effet plusieurs lacunes:

- en 1485 manque un mois (décembre)
- en 1486 idem (novembre)
- en 1492 idem (mai)
- en 1493 manquent cinq mois (avril, juin, juillet, août, septembre)
- en 1494 manque un mois (juillet)
- en 1495 manquent trois mois (mars, avril, mai)
- en 1496 idem (octobre, novembre, décembre)
- en 1497 manquent deux mois (janvier, mai)
- en 1498 manque un mois (avril)
- en 1499 idem (juillet)
- en 1500 manquent six mois (février, avril, juin, juillet, août, décembre)

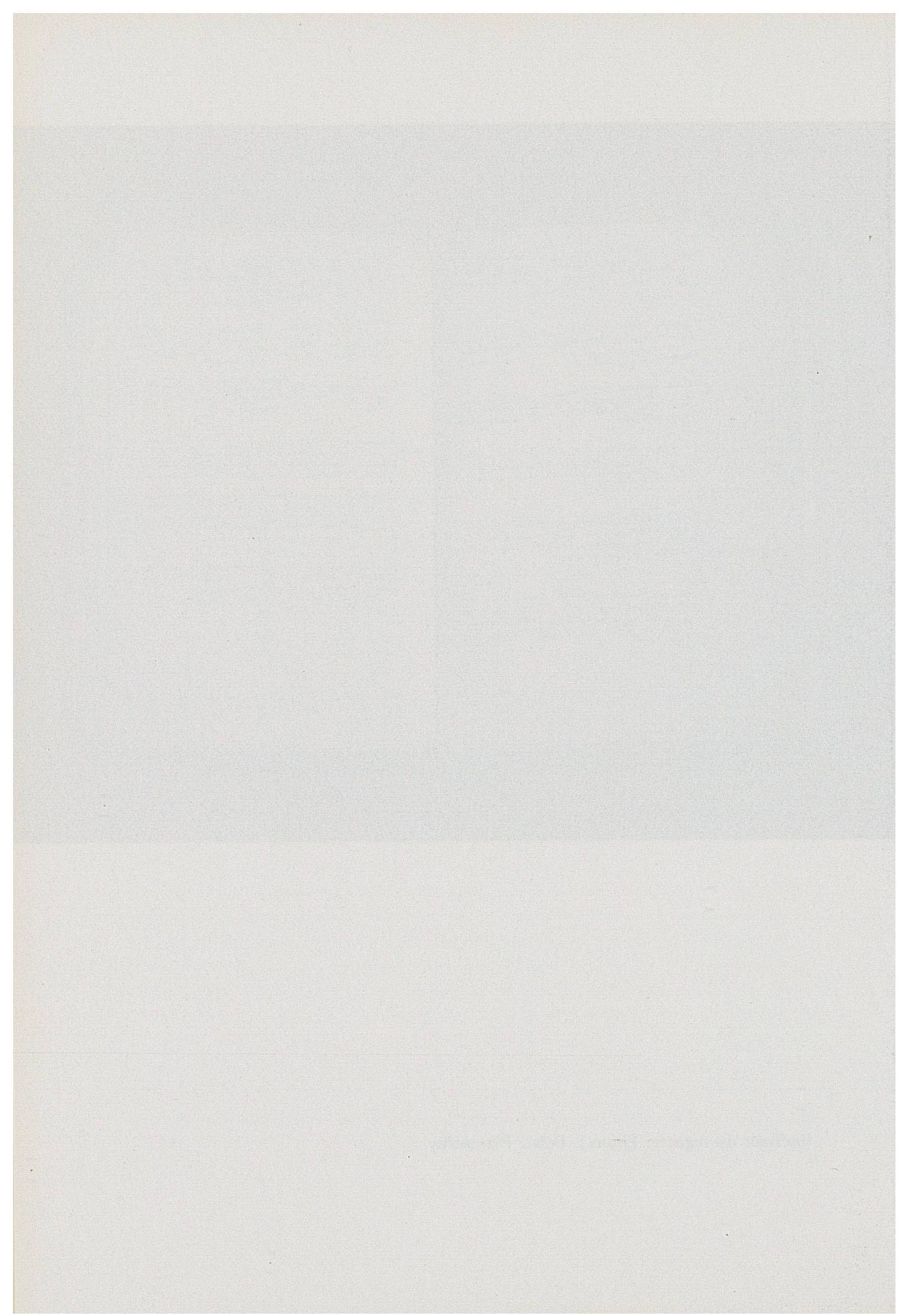
Il apparaît donc deux périodes bien distinctes: une période 1482-1492, de bonne tenue, où les lacunes sont peu nombreuses; une période 1493-1500 où l'inverse se produit et jette la suspicion sur les résultats. Ces lacunes n'ont pas de cause connue; le non-enregistrement est loin d'être inhabituel en ces époques de gestation de l'état-civil paroissial; l'attention ou la compétence des prêtres, simples vicaires (le curé n'est pas résident), sont peut-être en cause; l'interdit de 1493 a perturbé les inscriptions



Le registre paroissial et quelques feuillets détachés. Photo J. Bélat, Porrentruy.  
(Propr. Ville de Porrentruy.)



Intérieur du registre. Photo J. Bélat, Porrentruy.



baptismales, mais n'a pas été efficace au point de les empêcher. Il reste que seule la période 1482-1492 constitue essentiellement la référence et que ces lacunes, jointes à la courte durée de la période retenue, n'ajoutent pas à la valeur démographique du document.

Les actes de baptême, contenus dans ce début de registre, conformes aux instructions diocésaines, ne se présentent pas différemment de documents semblables déjà étudiés, tels que les registres paroissiaux nantais par exemple (10). Les actes sont rédigés dans leur quasi totalité en latin; le français apparaît dès 1482, mais n'est utilisé que dans fort peu d'actes. Ils comportent: le prénom de l'enfant, le prénom et le nom du père, le prénom seul de la mère, les noms et prénoms des parrains et marraines (11); la date suit le style de Besançon où l'année commence à Pâques; l'heure et le lieu du baptême (immuablement l'église Saint-Pierre) sont indiqués; le nom du prêtre qui baptise est rarement cité et nulle signature ne figure encore au bas des actes. L'absence du nom maternel constitue évidemment un handicap pour la reconstitution des familles; de même le petit nombre de mentions de professions gêne une recherche à caractère social.

Dans 86 % des cas (688 sur 800), le baptême a lieu le jour même de la naissance; l'acte comporte alors la mention *natus et baptizatus*. Les précisions font défaut pour les cas où le baptême est distinct du jour de la naissance; dans cinq cas seulement, il intervient un ou deux jours après; mais dans 107 cas ne figure aucune mention: la plupart de ces cas (71) se situent dans la période 1489-1493 (négligence du prêtre d'alors?). La proportion élevée de 86 %, moindre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle cependant, entraîne un faible pourcentage d'omissions d'enregistrement (morts-nés, enfants décédés peu après leur naissance).

Le registre s'affirme représentatif de la ville; Porrentruy, rappelons-le, ne forme qu'une seule paroisse d'environ 1300 habitants à ce moment-là (12). 99 % des parents des nouveaux baptisés résident dans la ville; seuls deux couples du village voisin de Courtedoux sont venus y faire baptiser leurs enfants et cinq familles nobles, dont rien ne prouve qu'elles résident à l'année à Porrentruy, ont agi de même. Comme ces cas sont peu nombreux, ils n'ont pas été séparés des autres. Ajoutons aussi que la population du château épiscopal (peu nombreuse: une garnison, quelques agents) s'intègre à la paroisse Saint-Pierre. Signalons enfin les quelques particularités: les décès à la naissance ou au moment même du baptême ne sont guère signalés (six cas), les enfants postumes paraissent peu nombreux (trois cas), comme les jumeaux (huit cas). L'illégitimité, avec seize cas, atteint une proportion respectable de 2 %, le double du chiffre considéré comme normal et proche de certains taux nantais (13). Bien que Porrentruy soit une petite ville, l'illégitimité paraît répandue, sans excès. Comme les noms des pères sont

indiqués, on constate qu'il existe, à côté de l'illégitimité traditionnelle issue des milieux ecclésiastiques (trois prêtres, cinq enfants) et nobiliaires (un cas, un enfant), une illégitimité en milieu bourgeois, voire populaire, bien établie et dominante: neuf cas, dix enfants. Tel qu'il est, ce registre donne l'indication du mouvement baptismal dans une petite ville et jette quelques lueurs sur l'état des familles de Porrentruy.

### LE MOUVEMENT DES BAPTÊMES

Le nombre de baptêmes s'établit comme suit et nous y joignons par comparaison les années 1538 à 1540:

Tableau I

Années	Nombre total	Garçons		Filles
1481	1		1	
1482	57	30		27
1483	61	33		28
1484	70	35		35
1485	49	25		24
1486	56	32		24
1487	48	24		24
1488	53	35		18
1489	52	25		27
1490	40	19		21
1491	43	20		23
1492	35	13		22
1493	28	16		12
1494	29	14		15
1495	31	21		10
1496	24	13		11
1497	31	12		19
1498	39	17		22
1499	36	21		15
1500	17	14		3
1538	61	24		37
1539	68	38		30
1540	49	27		22

De 1482 à 1500, l'évolution du nombre de baptêmes affecte l'allure d'une courbe décroissante, due aux lacunes du registre incompensables par des calculs fort hasardeux. La moyenne annuelle se fixe alors à 42. Si l'on ne retient que les années 1482 à 1492, les plus complètes, la moyenne s'établit à 51,3. De 1538 à 1540, elle se hausse à 59,3. Il semble bien qu'il y ait un progrès de la natalité entre ces deux périodes. Le nombre de baptêmes varie de 10 à 20 % d'une année à l'autre; les années 1483-84 seraient particulièrement fécondes. Et la diminution des années 1493 à 1500, outre un non-enregistrement évident, pourrait s'attribuer aussi aux «classes creuses» de la période 1470 à 1480, dues à l'émigration, aux mortalités, aux guerres. En comptant une proportion maximale de 10 % de décès d'enfants non baptisés (14) le nombre de naissances dans les meilleures années se chiffrerait à 56 environ à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, 65 en 1538-40. Le taux de natalité pour une population plausible de 1300 habitants à Porrentruy de 1482 à 1492 serait alors de 43-44‰, taux qui n'a rien d'excessif (15). La répartition par sexe ne montre pas une grande supériorité du nombre de garçons, ce qui paraît normal à la naissance (16). Le taux de masculinité est faible pourtant ici: 420 garçons et 380 filles de 1482 à 1500 (taux de 110,1); nul même de 1538 à 1540: 89 garçons et 89 filles (taux de 100). Si on le calcule sur les années complètes, 1482 à 1492, il s'abaisse encore à 106,6, taux proche de celui que l'on considère comme normal au XVI<sup>e</sup> siècle. Certaines années même, le nombre de filles est supérieur (1489, 1490, 1491, 1492, 1494, 1497, 1498, 1538). Approche-t-on l'époque d'équilibre entre les sexes à la naissance?

Reconstituer un mouvement saisonnier est aléatoire, du fait des lacunes du registre. Pourtant, plusieurs enseignements s'en tirent:  
(Voir Tableau II page suivante.)

Tableau II

MOUVEMENT SAISONNIER DES BAPTÈMES À PORRENTRUY  
(1482-1500 et 1538-1540)

Nombre de baptêmes en

<i>Années</i>	<i>Hiver</i>	<i>Printemps</i>	<i>Eté</i>	<i>Automne</i>
1482	24	13	7	13
1483	13	14	20	14
1484	20	17	18	15
1485	20	13	12	4
1486	20	15	14	7
1487	16	7	17	8
1488	14	8	15	16
1489	20	9	6	17
1490	18	3	8	11
1491	16	8	11	8
1492	10	11	5	9
1493	16	2	0	10
1494	9	10	3	7
1495	7	4	7	13
1496	6	10	8	0
1497	9	5	13	4
1498	8	8	9	14
1499	7	11	8	10
1500	4	1	6	6
1538	11	7	22	21
1539	20	20	15	13
1540	20	15	12	2

De 1482 à 1500, l'hiver se trouve la saison la plus féconde dans huit cas; viennent ensuite le printemps (quatre cas), l'été et l'automne (trois cas chacun). La nette prédominance de l'hiver s'affirme plus encore, car elle correspond surtout aux années du registre dépourvues de lacunes: sept cas sur onze de 1482 à 1492. En revanche, des lacunes du registre peuvent découler la promotion des autres saisons, puisque les mois d'hiver manquent en 1496, 1497, 1500, mais la répartition entre elles paraît harmonieuse. En hiver, le mois de février s'affirme comme le plus fécond, sept fois en dix-neuf ans. Juin et octobre arrivent loin derrière (trois fois chacun) et la distribution est à peu près égale entre les autres mois. La suprématie du mois de février ne fait pas de Porrentruy un cas original (17).

A l'inverse, le printemps est la saison la plus inféconde, huit fois sur dix-neuf; mais l'automne (six fois) et l'été (cinq fois) se distinguent aussi sur ce plan, en laissant bien entendu l'hiver à l'écart (deux fois). De 1482 à 1492, la même caractéristique se remarque: printemps (quatre fois), automne (quatre fois), été (trois fois), hiver (une fois). En éliminant les années où manquent des saisons entières dans le registre, le résultat ne change pas: le printemps affirme son avance (huit fois) devant l'automne (cinq fois). Le printemps paraît donc bien la saison la plus inféconde, mais toutefois associé assez souvent avec l'automne. En revanche, aucun mois ne se distingue comme particulièrement infécond. De 1538 à 1540, le petit nombre d'années concernées empêche toute comparaison; hiver, printemps et automne sont à égalité les saisons les plus fécondes.

Le mouvement des conceptions, tel qu'il découle du mouvement saisonnier reconstitué de 1482 à 1500, connaît sa période la plus active au printemps et en mai tout particulièrement. Le fait n'est pas neuf (18). Il est à mettre, semble-t-il, en relation avec la fin de l'abstinence de carême. Les naissances hivernales ne sont donc pas craintes; les rigueurs du climat préparent des fièvres d'été et permettent de libérer du temps pour que les mères puissent plus longtemps s'occuper des enfants. Les périodes des conceptions les moins nombreuses se situent ici d'abord en été, peut-être en raison des travaux agricoles, bien qu'il s'agisse de citadins; ensuite s'impose l'hiver, à cause des accouchements et des temps d'allaitement nombreux en cette période, qui gênent la procréation, mais aussi en relation avec l'abstinence quadragésimale. En revanche, l'Avent n'apparaît pas comme une période de moindres conceptions, mais il est vrai que l'interdiction canonique ne s'applique alors qu'au seul mariage. Ces observations sont moins fréquentes ailleurs et feraient de Porrentruy à cette époque un cas moins banal (19).

Fournir une appréciation sur les intervalles intergénésiques relève de l'essai gratuit. En l'absence de registres de mariages et de décès, et pour tout dire devant l'impossibilité à reconstituer les familles selon la méthode Louis/Henry, trop d'obscurité entoure les couples pour en connaître l'exacte fécondité: leur date de formation, leur durée, leur nombre réel d'enfants demeurent des inconnues. La tentative n'est néanmoins pas inutile. Elle porte sur l'ensemble de la période, à l'exclusion des cas de remariage.

Tableau III

INTERVALLES INTERGÉNÉSIQUES CONNUS  
(moyennes en mois)

COUPLES	entre: 1 <sup>er</sup> -2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup>	enfants
43 à 2 enfants	41,4							
35 à 3 enfants	35,9	42,8						
26 à 4 enfants	23,4	34,9	53,1					
12 à 5 enfants	22,7	25,4	36,1	57,2				
14 à 6 enfants	19,8	21,1	33,8	40	25,5			
8 à 7 enfants	20,8	25,5	42,1	29,1	43,1	28,8		
3 à 8 enfants	20	36,5	13,5	18,5	21,5	35	22,5	
Moyenne	26,3	31	35,7	36,2	30	31,9		

Les intervalles entre naissances apparaissent ici largement supérieurs aux données connues pour les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Ainsi, entre le premier et le second enfant (du moins supposés tels), l'intervalle, en général d'environ deux ans, n'est atteint que pour les couples ayant quatre enfants et plus. Aux lacunes du registre s'ajoute la confirmation, par ce biais, d'un sous-enregistrement des baptêmes, deux raisons qui peuvent rendre compte du décalage qui vient d'être observé. Pourtant, l'allure générale s'accorde bien avec les normes déjà mises en évidence à l'époque moderne, si l'on veut bien faire exception des cas des couples à sept et huit enfants, en trop petit nombre pour être utiles et aux résultats fantaisistes. L'allongement des intervalles jusqu'au cinquième enfant se vérifie; il se produit aussi en Lorraine (20). Le raccourcissement des intervalles après le cinquième enfant est peut-être moins net, mais lui aussi concorde avec le cas lorrain. Puisque fécondité et jeunesse vont de pair, le fait de procréer cinq enfants en douze ans ou huit enfants en quatorze ans suppose un âge au mariage de la mère assez jeune. N'insistons pas davantage puisque l'investigation ne le permet pas.

En comparant ce registre avec les listes de contribuables, un essai de natalité différentielle peut être tenté. Soixante-sept notables, qui paient plus de dix sous de communance ou exemptés de la taxe, pouvant passer pour riches, ont donné le jour dans la période 1482 à 1500 à 185 enfants; la moyenne s'établit ainsi à 2,76 enfants par couple dans cette catégorie, contre une moyenne générale de 2,22. C'est dire que les familles les plus riches ont un taux de fécondité supérieur à la moyenne et surtout plus élevé que celui des autres classes sociales. Si l'on considère par exemple les 53 artisans, dont la profession est connue, procréateurs dans la période, ils n'ont donné naissance qu'à 104 enfants, soit même pas deux par couple en moyenne (1,96). Encore, ce taux n'est-il obtenu que grâce à neuf riches artisans qui comptent

quarante enfants; en éliminant ce nombre, la moyenne est plus basse chez les «pauvres»: 1,45 enfant par couple; le ménage à enfant unique ou à deux enfants serait le plus répandu dans cette catégorie. Il convient de signaler qu'un sous-enregistrement des baptêmes a pu se produire plus volontiers dans les couches les plus pauvres.

### LES FAMILLES: UNE TAILLE MINIMALE

Il n'est pas question de reconstituer les familles à partir d'un seul registre et en l'absence de documents contemporains précisant les mariages et les décès. Les données fragmentaires qui suivent fournissent seulement un minimum d'appréciations.

Il se recense 353 couples dans la période couverte par le registre; ces 353 couples ont donné le jour à 784 enfants, soit une moyenne de 2,22 par couple (enfants illégitimes exclus). En déduisant le nombre des remariages (25 cas, 50 couples, 7 %), la moyenne ne s'élève guère: 303 couples pour 681 enfants, soit 2,24. Le nombre de naissances par couple n'apparaît pas élevé, à peine au-dessus du coefficient requis pour permettre un accroissement de population; puisque nous ignorons la date de formation comme la durée de ces couples, de même que le nombre total d'enfants qu'ils ont procréés, il n'est ici qu'un minimum. Le remariage n'apparaît pas un facteur de fécondité accrue et de hausse de la natalité (moyenne 2,06, 103 enfants pour 50 couples). D'ailleurs, dans 14 cas sur les 25, la première union est la plus féconde, et dans 8 cas, tout aussi féconde que la deuxième union. Le remariage du père confirme qu'il n'a pas pour objet la procréation d'un grand nombre d'enfants.

Les 303 couples qui ont donné naissance à 681 enfants (remariages exclus) se répartissent comme suit:

162 couples à 1 enfant	12 couples à 5 enfants
43 couples à 2 enfants	14 couples à 6 enfants
35 couples à 3 enfants	8 couples à 7 enfants
26 couples à 4 enfants	3 couples à 8 enfants

Cette pyramide décroissante étonne: majorité de couples à enfant unique, deux tiers des couples à un ou deux enfants, petit nombre de familles nombreuses; plus de deux tiers des couples ne procréent que 36 % des enfants et 64 % d'entre eux naissent d'à peine un tiers des couples. Ces proportions soulignent le caractère partiel des informations; car s'il est vrai

qu'il existe beaucoup de familles sans progéniture dans les villes, en revanche les familles à un ou deux enfants comptent pour 35 à 40 % (21); une fois encore ces chiffres sont donnés sous réserve d'être considérés comme des minima.

Le phénomène de natalité différentielle n'en apparaît que mieux: les «riches» auraient plus d'enfants que la moyenne et ce sont eux qui assurent la croissance; la plupart des familles nombreuses se trouvent dans cette catégorie: les trois familles à huit enfants, et seize des trente-quatre familles à cinq, six, sept enfants; en revanche, douze seulement sur les 205 à un et deux enfants. La fécondité serait fonction de la position sociale: elle accompagnerait la richesse.

Enfin, la taille de la famille que donne cette indication du nombre d'enfants est au minimum de 4,2 en 1482-1500. Elle paraît faible, mais non anormale (22). Compte tenu des lacunes du registre, d'un sous-enregistrement probable des baptêmes, d'une période de fécondité des femmes plus longue, hors des limites temporelles du registre, de la présence d'ascendants et de collatéraux sous un même toit, il est plus que probable que le coefficient familial de 4,5 est alors atteint ou même dépassé par les couples ayant des enfants. Evidemment l'incertitude subsiste en ce qui concerne le nombre de couples inféconds et, partant, la taille moyenne réelle de la famille à Porrentruy.

\* \* \*

Le mouvement des baptêmes à Porrentruy de 1482 à 1500, comme indicateur de la natalité, donne des résultats qui n'ont rien de surprenant: un taux dépassant les 40%, un taux de masculinité ordinaire, un mouvement saisonnier soulignant la pointe de printemps des conceptions, des creux d'été et de carême relativement bien marqués. Porrentruy se rapprocherait ainsi des paroisses rurales; mais, après tout, ce n'est qu'une petite ville. Le nombre d'enfants par couple, la taille de la famille ne paraissent pas élevés: insistons sur le fait qu'ils sont un minimum et qu'ils ne déparent pas, comparés à des exemples urbains. Il faut cependant croire à des effectifs familiaux en voie d'accroissement car, après 1480, de multiples signes attestent d'une augmentation de population et d'une reconstruction démographique, ce qui demeurerait incompréhensible sans le relèvement des taux de fécondité et de natalité (23). Le registre paroissial de Porrentruy ne permet pas d'en dire plus; il débute avec un cycle de reprise.

*Pierre Pégeot*

## NOTES

- (1) Archives paroissiales anciennes, de Porrentruy, conservées à l'Hôtel de Ville, sans cote, in-4°, 420 folios; il est cité par le R.P. Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe*, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, t. I, Louvain, 1954, p. 82, et par G. Vaucher, Registres paroissiaux et d'état-civil de la Confédération suisse, *Archivum*, 1958, p. 61. Il a fait l'objet d'une courte notice de P. Hofer, *Die Schweizerischen Zivilstandregister, Zeitschrift für schweizerische Statistik*, 1908, pp. 428-430. Le journal «Le Jura» l'a évoqué dans un article du 12.01.1860; de même E. Folletête, *La paroisse de Porrentruy et son église Saint-Pierre*, Porrentruy, 1939, qui a publié le nombre de baptêmes au XVII<sup>e</sup> siècle, pp. 23-28.
- (2) Mols, *ouvr. cité*, T. I, p. 82; et J. Levron, les registres paroissiaux et d'état-civil en France, *Archivum*, 1959, p. 55.
- (3) Bibliothèque du Grand Séminaire de Besançon, manuscrit C 125, p. 179.
- (4) Les comptes de la fabrique portent la mention en 1457 «... faire livre pour le baptesme...», Archives de la bourgeoisie de Porrentruy, C - VI-158, f° 117.
- (5) cf. Levron, *art. cité*, p. 56; les plus anciens datent de 1500 pour la Haute-Saône, 1515 pour le Doubs, 1529 pour le Jura.
- (6) Arch. bourgeoisie de Porrentruy, E-III-7.
- (7) *ibid.* C-VI-158, f<sup>os</sup> 2,110.
- (8) *ibid.* C-VI-159, f<sup>os</sup> 74,76: fonts identiques à ceux de Saint-Germain, sur pilier, en pierre locale.
- (9) *ibid.* C-VI-46, 2, f<sup>os</sup> 53 sq: interdit jeté en 1493 ou 1494 (?), très vite levé car sans effet.
- (10) A. Croix, *Nantes et le pays nantais au XVI<sup>e</sup> siècle, étude démographique*, Paris, 1974, pp. 18, 26, 27. Exemple d'acte (f° 7): «*Perrinus filius Richardi Saigeat et Catherine, eius uxor, baptizatus XXIII<sup>a</sup> die decembris, cuius patrinus per-rinus faber burgensis de porrantruco et katherina relicta johannis pequigneti olim burgensis loci matrina.*»
- (11) cf. notre étude sur les parrainages, P. Pégeot, Un exemple de parenté baptismalement à la fin du Moyen Age, Porrentruy, 1482-1500, *Les entrées dans la vie*, XII<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes, Nancy, 1982, pp. 53-70. A noter que des prêtres sont choisis comme parrains, malgré l'interdiction formulée dans les statuts synodaux bisontins de 1481.
- (12) Chiffre déduit des listes de contribuables conservées dans la période, Arch. bourgeoisie Porrentruy, C-VI-1,2,3 (rôles de la communance, taxe de résidence).
- (13) cf. P. Goubert, *Cent mille provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1968, p. 30: taux de 1%; à Nantes, variations de 0,3 à 3,9%, A. Croix, *ouvr. cité*, p. 95.
- (14) A. Croix, *ouvr. cité*, p. 205; Mols, *ouvr. cité*, T. I, p. 267 (7 à 10%).
- (15) L. Henry, *Manuel de démographie historique aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Genève-Paris, 1967, taux de 35 à 40%, p. 53.
- (16) J.C. Russell, *Population en Europe, 500-1500*, Londres, 1969, p. 45: sex-ratio de 104-105 à la naissance, confirmé par A. Croix, *ouvr. cité*, p. 55 (105).

- (17) Id. Metz et Toul, G. Cabourdin, *Terres et Hommes en Lorraine*, Nancy, 1977, T. I, p. 51; A. Croix, *ouvr. cité*, p. 91; Arras au XV<sup>e</sup> siècle, B. Delmaire, Le livre de famille des Le Borgne, *Revue du Nord*, 1983, T. LXV, p. 306; Genève, A. Perrenoud, *La population de Genève du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, T. I. Paris-Genève, 1979, p. 408.
- (18) Id. Arras, B. Delmaire, *art. cité*, p. 306, et Nantes, A. Croix, *ouvr. cité*, p. 91.
- (19) cf. A. Croix, *ouvr. cité*, pp. 91-92; le creux d'été nous rapproche du modèle rural d'Ancien Régime néanmoins.  
Disons sans commentaire, et après reconstitution, que l'abstinence de carême n'a pas été théoriquement respectée par 66 pères de famille (20 %) dont sont nés 84 enfants (10,5 %).
- (20) G. Cabourdin, *ouvr. cité*, T. I, pp. 124-125; intervalles plus longs que chez les Le Borgne d'Arras, B. Delmaire, *art. cité*, p. 305, et qu'en Limousin, J.-L. Biget et J. Tricard, Livres de raison et démographie familiale en Limousin au XV<sup>e</sup> siècle, *Annales de démographie historique*, 1981, p. 335.
- (21) Dans une paroisse de Bâle en 1444, 29 % de ménages sans enfant, 41 % avec un ou deux enfants, H. Ammann, *Die Bevölkerung der Stadt und Landschaft Basel am Ausgang des Mittelalters*, *Basler Zeitschrift*, 1950, pp. 32-36; à Fribourg en 1447-48, 34 % sans enfant, 37 % avec un ou deux enfants, F. Buomberger, *Bevölkerungs und Vermögensstatistik in den Stadt und Landschaft Freiburg*, Berne, 1900, pp. 65-68. Il est vrai que nos chiffres sont postérieurs et n'incluent pas les couples sans progéniture.
- (22) D'après les auteurs cités note 21, taille moyenne de la famille à Bâle de 3,7 (p. 31) et à Fribourg de 4,1 (p. 34); taille plus faible en Savoie en 1561, Chambéry (3,4) et Annecy (3,9), d'après P. Berthet, *Villes et campagnes en Savoie au XVI<sup>e</sup> siècle*, *Démographie urbaine, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1977, p. 90.
- (23) Voir notre thèse de 3<sup>e</sup> cycle, *Le Pays de Montbéliard et la région de Porrentruy au Moyen Age, peuplement et démographie*, Nancy, 1982, Dactyl.